



ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES

MIS À JOUR JUIN 2022

Les étapes du recrutement

Vous recherchez un apprenti

Un de nos conseillers professionnels sera disponible et à votre écoute pour vous :

- informer sur l'apprentissage et notre CFA
- assister dans la formalisation de votre besoin et des futures missions de l'apprenti
- conseiller dans le choix de la formation la plus appropriée
-

Il vous apportera ensuite les services suivants :

- prise en charge de la recherche des candidatures correspondant à votre attente
- conseil dans le choix des candidats
- assistance dans la contractualisation
- prise en charge d'une partie de l'instruction du dossier

Accompagnement par le conseiller professionnel

Un conseiller professionnel du CFA s'attachera à répondre à votre attente et pour cela il va pour vous :

- détecter parmi les candidats qu'il accompagne ceux susceptibles de vous correspondre
- effectuer éventuellement une recherche complémentaire de candidatures
- valider auprès des candidats leur intérêt pour votre offre
- vous présenter les candidats et vous communiquer leurs CV
- Organiser des JOB DATING

Et si vous le souhaitez :

- organiser vos entretiens (dans vos locaux ou dans ceux du CFA)

- informer les candidats de votre décision après que vous lui ayez fait part de votre choix

Bien sûr la décision du recrutement vous appartient totalement.

Chaque futur apprenti proposé à une entreprise :

- a satisfait à des tests et rencontré un représentant de l'équipe enseignante qui a accepté sa candidature,
- a rencontré le conseiller professionnel qui l'accompagnera jusqu'à la signature de son contrat et dans sa formation ; celui-ci a évalué ses motivations et l'adéquation de son projet et de ses aptitudes au regard de la filière choisie,
- a travaillé avec son conseiller professionnel sur sa recherche d'emploi, sa présentation, sa capacité à intégrer une entreprise.

Les documents contractuels

Angela a NASRI Assistante CFA va vous assister dans la signature de la convention avec l'apprenti et la prise en charge de l'instruction du dossier. Pour contractualiser, vous devez compléter, signer et faire parvenir au CFA les documents suivants :

- une fiche de confirmation : résumant les coordonnées des différents responsables du contrat,
- un descriptif des missions qui seront confiées à l'apprenti par l'entreprise,
- une convention de formation entre le CFA, l'établissement, l'entreprise, l'apprenti
- une annexe financière

La plupart de ces documents sont gérés en ligne, via la plateforme DIGIFORMA

Une fois les volets financier et pédagogique du contrat validés, le CFA donne accès à l'entreprise à l'édition du contrat d'apprentissage, via l'espace personnel de l'entreprise sur la plateforme du CFA.